

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1034^e séance, tenue le mardi 16 novembre 2010,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Yves Langelier; M. Michel Sarra-Bournet, les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, M. Laurent J. Lewis, Mme Tania Saba; le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne, M. Jean-Louis Richer; journaliste *Forum* : Mathieu-Robert Sauvé

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Giovanni De Paoli, Mme Françoise Girard, M. Raymond Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général des Bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset; un étudiant, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; une observatrice : Mme Rachel Houle

PRÉSIDENT : En l'absence de la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David, le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, préside la séance

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Mme Tania Saba, vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, siégeant à la Commission à titre d'officier de cette Faculté [dans la catégorie *Membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire*], et M. André Dufresne, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine, siégeant à titre d'observateur désigné par cette Faculté.

CE-1034-1

ORDRE DU JOUR

CE-1034-1

Un ordre du jour modifié a été transmis aux membres. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1033^e séance tenue le 8 juin 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales –CONFESP
 - Modifications au règlement pédagogique des études supérieures : articles 1 et 22
6. Comité de l'interdisciplinarité
 - Proposition de modification aux principes de composition
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté de l'aménagement
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement au programme de M.Sc.A. (aménagement)
 - 7.2 Faculté de l'aménagement
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. Montage et gestion de projets d'aménagement
 - 7.3 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours au programme de M.Sc. (psychoéducation) : créations d'une modalité Stage et rapport d'intégration professionnelle

- 7.4 Faculté des arts et des sciences — Département de physique
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option physique médicale du programme de M.Sc. (physique)
- 7.5 Faculté de médecine—Études médicales postdoctorales
 - Création d'un programme de D.E.S. en Médecine du travail
- 7.6 Faculté de médecine—Études médicales postdoctorales
 - Création d'un programme de D.E.S. Programme du clinicien érudit
- 7.7 Sous-commission des études supérieures
 - Faits saillants pour l'année académique 2009-2010
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1034-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1033^e SÉANCE CE-1034-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1033^e séance tenue le 8 juin 2010, tel que présenté.

CE-1034-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1034-3

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1033^e séance a été déposée en séance; le secrétaire général en fait la présentation.

CE-1034-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1034-4

CE-1034-4.1 Mesures de rattrapage : bilan CE-1034-4.1

Tel qu'il l'a été prévu au moment de l'adoption des mesures de reprise des cours et des activités de formation pratique en lien avec la grève des chargées de cours membres du SCCUM au trimestre d'hiver dernier (CE-1030-1, 20 avril 2010), le président fait part, comme suit, du bilan des mesures qui ont été appliquées par les Facultés et unités académiques.

À la date du 12 avril 2010, jour de fin de la grève, il y aura eu l'équivalent de 7 semaines de grève qui auront affecté les cours donnés par les chargés de cours membres du SCCUM, au trimestre d'hiver 2010. Le trimestre d'hiver a été prolongé jusqu'au 9 mai 2010 inclusivement. Le trimestre d'été 2010 a débuté, dans la plupart des cas, le lundi 17 mai 2010. La situation de grève aura touché 25 565 étudiants (suivant au moins un cours offert par un chargé de cours). Cela représente une proportion de 61 % des étudiants inscrits au trimestre d'hiver —en particulier, une proportion de 84 % des étudiants au premier cycle. Environ 2 000 étudiants de premier cycle touchés par la grève allaient obtenir leur grade à la fin du trimestre d'hiver 2010. Les mesures de reprise auront permis aux étudiants d'obtenir leur diplôme tel que prévu. La situation de grève aura affecté 1557 cours. Certaines facultés, dont la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et sciences et la Faculté des sciences de l'éducation, ont été plus touchées. Seule la Faculté de l'éducation permanente a dû annuler des cours, soit 15 cours, ce qui a touché un peu plus de 400 étudiants. Les étudiants ont pu abandonner leurs cours avec remboursement. Environ 120 dossiers ont fait l'objet d'un remboursement total, et 3,844 dossiers ont fait l'objet d'un remboursement partiel. La situation de grève aura sollicité de nombreuses personnes tant dans les unités académiques que dans des services clés. La collaboration de tous a été exemplaire, que ce soit dans les Facultés ou du côté des associations étudiantes. Les mesures déployées ont été bien documentées. Les plans présentés par les Facultés ont été déposés à la séance de mai de la Commission des études (1032^e séance, 11 mai 2010).

Une demande étant présentée en ce sens, le président convient de déposer un document portant sur ce bilan lors de la prochaine séance.

CE-1034-4.2 Résultats des admissions et des inscriptions

CE-1034-4.2

Le registraire, M. Pierre Chénard, présente des éléments d'information relatifs aux résultats récents des processus d'admission et d'inscription. En date du 12 novembre dernier, les résultats disponibles présentaient une croissance globale d'une proportion de 2 % des effectifs (n'incluant pas les étudiants libres). Considérant l'augmentation des demandes à la même période l'année dernière, laquelle présentait une proportion de 4 %, ainsi que la croissance de 25 observée à ce jour, l'Université se trouve devant une augmentation importante. Comparativement à la situation des autres universités québécoises à la troisième semaine du mois de septembre 2010, la croissance observée pour l'Université (3 %) se situait légèrement sous la moyenne de l'ensemble des universités (3,7 %). Par ailleurs, l'Université a présenté une croissance plus marquée au cours des dernières semaines (5 %). On signale une augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes de la Faculté des arts et des sciences.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu présente deux remarques. La première porte sur le fait qu'il n'apparaît pas nécessairement approprié de viser une augmentation des effectifs, année après année; il conviendrait de vérifier s'il n'y aurait pas lieu de fixer certains seuils. Considérant, par exemple, les objectifs envisagés en regard des études supérieures, il conviendrait d'éviter de concevoir le développement uniquement en termes d'augmentation des effectifs, et, plutôt, de déterminer des cibles qui correspondent à nos attentes réelles. Une deuxième remarque porte sur les outils dont les unités disposent pour évaluer les variations des effectifs. Les outils actuellement disponibles apparaissent inadéquats et s'appuient sur des indicateurs internes qui présentent une trop grande volatilité.

CE-1034-5 CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POSTDOCTORALES – CONFESP

CE-1034-5

- Modifications au règlement pédagogique des études supérieures :
articles 1 et 22

A-33/1034^e/784

Le président donne la parole au vice-recteur adjoint aux études supérieures et administrateur exerçant les fonctions de doyen de la FESP. M. Roch Chouinard présente l'état de question relatif à des propositions de modifications au règlement pédagogique des études —articles 1 et 22—, tel que consigné au document A-33/1034^e/784.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux articles 1 et 22 du Règlement pédagogique des études supérieures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, conformément au document A-33/1034^e/784.

CE-1034-6 COMITÉ DE L'INTERDISCIPLINARITÉ
- Proposition de modification aux principes de composition

CE-1034-6

A-33/1034^e/785, 785.1

Le président donne la parole au vice-recteur adjoint aux études supérieures et administrateur exerçant les fonctions de doyen de la FESP. M. Roch Chouinard présente l'état de question relatif à une proposition de modification aux principes de composition du Comité de l'interdisciplinarité, de manière à réserver un siège à un représentant de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, dans la catégorie des membres nommés; la présentation reportée au document A-33/1034^e/785.

En réponse à une question, il est précisé que le Comité de l'interdisciplinarité est présidé par le doyen de la FESP. À la demande d'un membre, le secrétaire générale décrit la composition actuelle du Comité, consignée au document A-33/1034^e/785.1.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition du Comité de l'interdisciplinarité, de manière à ce qu'un siège de la catégorie « membres nommés » soit réservé à un représentant de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP, conformément au document A-33/1034^e/785.

CE-1034-7

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1034-7

Avant de passer à la présentation des projets de modification et de création de programmes, le président fait part de précisions sur les modalités de présentation des projets dans le cadre des séances de la Commission des études. Il rappelle que par les années passées, à plusieurs occasions, des invités —directeurs ou responsables de programmes— étaient présents en séance pour la présentation de projets. Considérant, par ailleurs, que les projets transmis à la Commission des études font l'objet de recommandations et de rapports de deux sous-commissions —la Sous-commission du premier cycle et la Sous-commission des études supérieures—, il a été convenu que la présentation des projets à la Commission des études sera principalement confiée aux présidents respectifs de ces sous-commissions, soit le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et le vice-recteur adjoint aux études supérieures. Selon les cas, s'il y a lieu, des invités seront conviés à participer à la présentation de certains projets pour lesquels il paraîtra utile de disposer, en séance, d'un appui technique ou spécialisé.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. André Ferron, convient de la modalité proposée, mais souhaite s'assurer qu'une telle modalité n'entraîne pas de retard dans le cheminement des projets, par exemple en occasionnant le report de l'adoption d'un projet parce que le spécialiste concerné ne serait pas présent à la séance afin de répondre à certaines questions.

Le président prend note de la remarque présentée, et indique que dans de tels cas, l'on s'assurera de disposer, en séance, des appuis techniques nécessaires.

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et administrateur exerçant les fonctions de doyen de la FESP présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.7.

CE-1034-7.1

Faculté de l'aménagement

CE-1034-7.1

- Modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement au programme de M.Sc.A. (aménagement)

A-33/1034^e/777

La modification proposée à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement du programme de M.Sc.A. vise principalement à augmenter les contenus de formation spécifiques en montage et en gestion de projets, et à rapprocher le programme de l'atteinte des exigences d'accréditation du *Project Management Institute*—PMI. La présentation reportée au document A-33/1034^e/777, dans lequel sont également précisées les modifications afférentes à la structure et au répertoire de cours du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement au programme de M.Sc.A. (aménagement), à la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1034^e/777.

CE-1034-7.2	Faculté de l'aménagement - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. Montage et gestion de projets d'aménagement	CE-1034-7.2
<hr/>		
A-33/1034 ^e /778		

La modification proposée au programme de D.E.S.S. Montage et gestion de projets se pose principalement en fonction d'objectifs liés à l'augmentation, dans le programme, des contenus de formation spécifiques en montage et en gestion de projets, et à la préparation des étudiants aux exigences actuelles de la pratique professionnelle. La présentation reportée au document A-33/1034^e/778, dans lequel sont également précisées les modifications afférentes à la structure et au répertoire de cours du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de D.E.S.S. Montage et gestion de projets d'aménagement, à la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1034^e/778.

CE-1034-7.3	Faculté des arts et des sciences—École de psychoéducation - Modifications à la structure et au répertoire de cours au programme de M.Sc. (psychoéducation) : créations d'une modalité Stage et rapport d'intégration professionnelle	CE-1034-7.3
<hr/>		
A-33/1034 ^e /779		

La modification proposée au programme de M.Sc. (psychoéducation) porte sur la création d'une nouvelle modalité présentant un caractère plus accentué de formation professionnelle. La modification proposée permettra, par ailleurs, de rendre la formation conforme aux nouvelles normes d'admission de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec—OCCOPPQ, d'améliorer l'arrimage du programme de M.Sc. avec les programmes de premier cycle, de mieux répondre aux besoins de formation des candidats qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études au troisième cycle, et de mettre à jour l'offre de formation en fonction de l'évolution de la profession. La présentation reportée au document A-33/1034^e/779, lequel présente les modifications afférentes à la structure et au répertoire de cours du programme, et explique les objectifs et les justificatifs du projet de modification.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours au programme de M.Sc. (psychoéducation) : création d'une modalité Stage et rapport d'intégration professionnelle, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1034^e/779.

CE-1034-7.4

Faculté des arts et des sciences

CE-1034-7.4

Département de physique

- Modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option physique médicale du programme de M.Sc. (physique)

A-33/1034^e/780

Les modifications proposées à l'option physique médicale du programme de M.Sc. (physique) visent principalement à augmenter les contenus en imagerie médicale. Cette modification se pose en lien avec les besoins attendus quant à la formation de spécialistes en imagerie médicale, notamment, en regard des différents domaines pour lesquels cette spécialité présente un intérêt. La présentation reportée au document A-33/1034^e/780, lequel présente les modifications afférentes à la structure et au répertoire de cours du programme, et explique l'historique et le contexte de la modification proposée.

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures, M. Roch Chouinard, signale que la recommandation de la Sous-commission des études supérieures comporte une mention à l'effet que le Département de physique de la FAS communique avec l'École Polytechnique et informe la Commission des études des discussions qui auront eu lieu. M. Chouinard explique que cette indication découle du fait que, parmi les deux cours qui ont été retirés du programme actuel, le cours GBM 6118 est également donné dans le cadre d'un programme conjoint de la FAS et de l'École Polytechnique. L'École Polytechnique n'ayant pas été informée de ce retrait, la Sous-commission des études supérieures a suggéré que les deux instances échangent sur cette question en prévision de la présentation de ce projet à la Commission des études. Par ailleurs, M. Chouinard précise que la Sous-commission a, à l'unanimité, émis une recommandation favorable en regard du projet présenté.

Le représentant de l'École Polytechnique à la Commission des études, M. Pierre G. Lafleur, dit comprendre difficilement comment la décision d'abolir un cours relevant conjointement de l'École Polytechnique et de la FAS peut avoir été approuvée sans que ces deux instances n'aient été préalablement consultées sur cette question. Il mentionne que l'École a communiqué avec la FAS, et qu'une rencontre est prévue le 24 novembre prochain. M. Lafleur avait donc demandé que l'adoption du projet soit reportée après la rencontre du 24 novembre.

M. Chouinard précise que le projet comporte le retrait du cours d'un programme donné; la recommandation de la Sous-commission des études supérieures porte sur le fait d'informer l'École Polytechnique de ce retrait.

M. Lafleur mentionne que dans un contexte de ressources limitées, il apparaît difficile d'expliquer les raisons de retirer un cours existant pour le remplacer par deux cours qui doivent être créés. Dans ce contexte, il aurait paru préférable de discuter préalablement de cette question. Il précise que le cours GBM 6118 est donné par un professeur de l'Université.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, mentionne qu'il avait été demandé à la FAS de communiquer l'information nécessaire. Sur le cours GBM 6118, M. Boismenu précise que ce cours relève de la Faculté de médecine. Par ailleurs, M. Boismenu mentionne que la rencontre prévue le 24 novembre ne concerne pas l'option physique médicale du programme de M.Sc. (physique), mais concerne un autre programme, en génie biomédical. Il n'y a donc pas lieu de reporter l'adoption du projet présenté.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. André Ferron, précise que la ressource professorale du cours GBM 6118 relève du Département de radiologie de la Faculté de médecine. M. Ferron a communiqué avec ce Département, et a vérifié que le Département ne s'oppose pas au retrait du cours.

La vice-doyenne de la FAS, Mme Jane Jenson, convient de la dernière intervention. Elle mentionne que le fait que l'École Polytechnique n'a pas été informée du retrait du cours a été signalé à la Sous-commission des études supérieures; dans le cas de cours qui ont été retirés du programme, l'information a été transmise aux professeurs, mais non aux instances. Toutefois, des

représentants de l'École Polytechnique siègent à la Sous-commission des études supérieures. Par ailleurs, Mme Jenson signale que bien qu'il soit retiré d'un programme, le cours n'est pas pour autant aboli.

La Commission poursuit l'étude du projet.

M. Lafleur évoquant la possibilité de reformuler les objectifs décrits dans la structure modifiée du programme, de manière à préciser que le travail en équipe de recherche inclut le travail en milieu hospitalier (page 7 du document de présentation), M. Ferron précise que ce lien se pose de manière implicite, la formation au travail en milieu hospitalier étant incluse dans la formation au travail en équipe de recherche. M. Ferron prend note de la remarque présentée.

Le vote est demandé en regard du projet proposé; 20 voix favorables et trois abstentions étant inscrites, le projet est adopté, à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, trois abstentions étant inscrites,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours de l'option physique médicale du programme de M.Sc. (physique), au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1034^e/780.

CE-1034-7.5

Faculté de médecine
Études médicales postdoctorales
- Création d'un programme de D.E.S. en Médecine du travail

CE-1034-7.5

A-33/1034^e/781

Le programme proposé de D.E.S. en médecine du travail présente une offre de formation spécialisée comportant des contenus de formation en évaluation et en diagnostic des problèmes de santé liés à l'environnement et au travail, en dépistage, surveillance, évaluation et prévention des risques, et en réadaptation et réinsertion au travail. La présentation reporte au document A-33/1034^e/781, lequel décrit les objectifs de formation, la structure et le répertoire de cours du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. en médecine du travail, à la Faculté de médecine (Études médicales postdoctorales), conformément au document A-33/1034^e/781.

CE-1034-7.6

Faculté de médecine
Études médicales postdoctorales
- Création d'un programme de D.E.S. Programme du clinicien érudit

CE-1034-7.6

A-33/1034^e/782

Le programme proposé de D.E.S Programme du clinicien érudit—PCE vise à préparer de futurs médecins de famille à la poursuite d'une carrière universitaire et à la pratique d'activités de recherche et d'érudition. La présentation reporte au document A-33/1034^e/782, lequel décrit les objectifs généraux, la structure et les modalités de cheminement du programme. Les objectifs spécifiques de formation sont déterminés selon le parcours particulier de chaque résident et selon son choix de carrière.

La recommandation de la Sous-commission des études supérieures comportant une réserve, il est précisé que les modifications demandées ont été apportées, et qu'il n'y a pas lieu de maintenir la réserve qui avait été énoncée.

En réponse à une question, le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. André Ferron, explique l'apport de la formation proposée, comparativement à l'apport d'une formation de Maîtrise. Notamment, le D.E.S. proposé permettra aux résidents de bénéficier d'une formation complémentaire à la résidence, selon leurs choix de spécialisation (par exemple, en médecine familiale ou pour le travail en centres hospitaliers universitaires).

Des membres présentent une réserve quant au titre retenu de « clinicien érudit ». Après discussion, la Commission envisage de tenir compte de cette réserve dans sa résolution, mais rejette finalement cette possibilité, considérant, notamment, que des vérifications effectuées en séance montrent que plusieurs institutions universitaires ainsi que le Collège des médecins utilisent l'appellation « clinicien érudit », et que cette appellation apparaît reconnue par les milieux concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. Programme du clinicien érudit, à la Faculté de médecine (Études médicales postdoctorales), conformément au document A-33/1034^e/782.

CE-1034-7.7 Sous-commission des études supérieures CE-1034-7.7
- Faits saillants pour l'année académique 2009-2010

A-33/1034^e/783

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2009-2010, conformément au document A-33/1034^e/783.

CE-1034-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1034-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1034-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1034-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 14 décembre 2010, à 14 heures.

CE-1034-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1034-10

La séance est levée à 15 heures 05.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 14 décembre 2010 – délibération CE-1035-2

Le président de séance

Le secrétaire

Jean-Pierre Blondin

Alexandre Chabot